

# APPEL A PROJET

25 avril 2024



## MONTANT ET PROJETS ELIGIBLES

Montant maximal de la subvention accordée : **80 000 €**

Le projet présenté répond à l'un des objectifs opérationnels ou aux indicateurs stratégiques du Plan Santé Travail 4, ou aux objectifs du Plan de prévention des accidents du travail graves et mortels.

Le porteur de projet est invité à se coordonner en amont du dépôt d'une demande avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse

**Mme Nadia KOUFANE**

04 95 23 90 24 - 06 80 89 14 12

nadia.koufane@dreets.gouv.fr

Vous êtes  
une organisation professionnelle, une  
organisation syndicale,  
une association,  
ou un organisme de prévention  
qui œuvre pour l'amélioration des  
conditions de travail et la prévention  
des accidents du travail ?

Vous avez un projet d'action pour la  
prevention des risques professionnels  
et accidents du travail ?

**CET APPEL À PROJET  
PEUT VOUS INTÉRESSER !**



## PLUS D'INFORMATIONS

Tous les détails de cet appel à projet, notamment le formulaire de candidature et la note de cadrage sont à retrouver sur le site internet de l'ANACT :  
<https://www.anact.fr/dotationpst4>

**La date limite de dépôt des  
candidatures est fixée au  
31 mai 2024 à 12h.**